

ORAN / GE PRESSEE

RETOUR SUR L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT



JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

4-7

Élection
complémentaire

8-9

Images de la
campagne

10-11

Session du
Grand Conseil

12-14

Accord-cadre
Suisse-UE

15

Entretien avec
Corinne Gachet

Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.pdc-ge.ch pour trouver les informations actualisées.

L'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef
Benoît Cerutti



Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du PDC



Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Quelques semaines après l'élection complémentaire du 28 mars, je souhaite sincèrement vous remercier, vous toutes et tous qui m'avez accordé votre confiance. Vous m'avez porté, soutenu, relevé durant toute cette magnifique campagne.

Durant ces trois semaines intenses, mon engagement n'était contre personne mais pour un projet. J'ai voulu une campagne positive et dynamique, au-delà des clivages. La politique, c'est parfois difficile mais c'est surtout du cœur, de l'envie, des convictions. C'est le message que j'ai voulu transmettre.

Car il était plus de 15'000 fois juste de croire que la démocratie c'est avant tout donner un choix aux électrices et électeurs. Un choix qui n'est pas celui de la gauche contre la droite, mais celui d'une personne et d'un projet pour gouverner dans une démarche collective. Le vote par défaut, le vote utile, même si je peux entendre ces arguments, sont des concepts déprimants, à l'image de ce que la politique a pu parfois montrer ces dernières années.

Définitivement, j'aime le débat d'idées et l'adversité intellectuelle, pas celui sur les personnes, même s'il est parfois inévitable.

Je continuerai à m'engager, à écouter et à me mettre au service de la population. Je ne perds jamais ; j'apprends. J'ai beaucoup appris et j'ai beaucoup à apprendre encore et encore.

Je me réjouis de porter toute cette expérience au service de notre parti, avec vous. Ces deux prochaines années, nous poursuivrons ainsi cette dynamique d'affirmation de nos valeurs et de nos convictions tout en préparant un projet solide pour Genève en 2023.

Delphine Bachmann

Élection complémentaire: analyse du scrutin

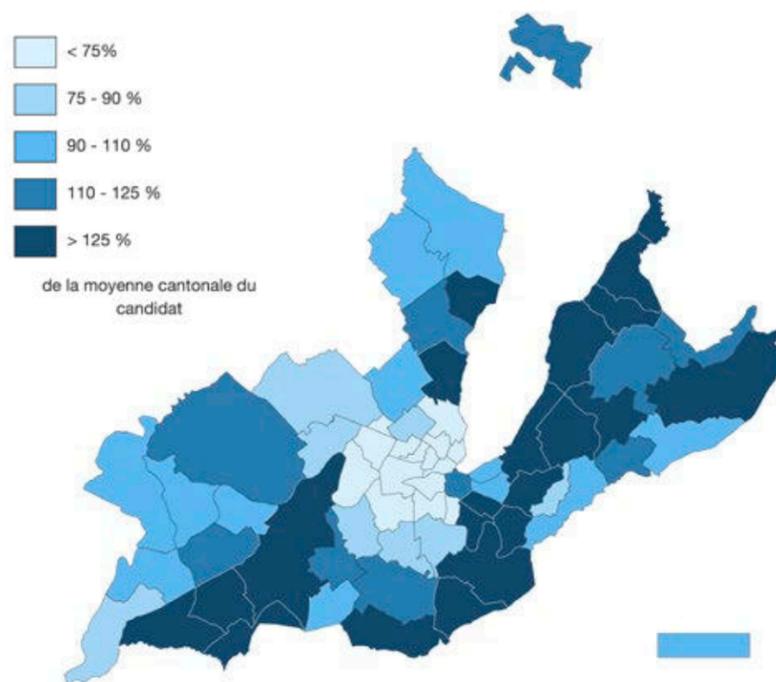
L'élection complémentaire au Conseil d'État est riche d'enseignements électoraux. Car au-delà des résultats individuels des candidat-e-s, elle réarticule le rapport de force en remobilisant un électorat de nature contestataire.

Un 1er tour actant l'éclatement électoral de la droite

Participation :
48,15 % soit 129'466 bulletins

1. Fabienne Fischer	38'626
2. Pierre Maudet	29'275
3. Cyril Aellen	20'129
4. Yves Nidegger	17'045
5. Michel Matter	12'322
6. Morten Gisselbeak	6'407
7. Pahud Olivier	1'562
8. Testa Yann	777

Carte de l'obtention des suffrages Cyril Aellen



source : État de Genève

Un candidat PLR décroché

Avec un score de l'ordre de 15% des bulletins exprimés, le candidat PLR s'est retrouvé au soir du premier tour replié sur la tranche basse de son potentiel électoral. Il n'arrive en tête qu'à Genthod, Collonge-Bellerive, Veyrier, et dans le local de Conches. Pire, il échoue à faire le plein de voix dans certains fiefs libéraux où il est décroché par Pierre Maudet, comme à Cologny ou Vandoeuvres. Le phénomène s'amplifie dans les bastions radicaux comme le Mandement ou Pregny-Chambésy où il est également très clairement décroché.

Il réalise en revanche des scores intéressants dans certains bastions PDC comme Bardonnex, Laconnex voire Bernex, laissant penser qu'un socle important de la base PDC l'a bel et bien soutenu.

Une candidate Verte qui ne fait pas le plein des voix

Si la candidate Verte est sortie en tête à l'issue du premier tour, elle n'a en revanche très clairement pas réussi à faire le plein des voix de son potentiel électoral. Elle casse ainsi la dynamique verte qui s'était installée depuis quatre ans dans le paysage électoral.

A titre d'exemple, en ville de Genève - véritable laboratoire électoral de la gauche genevoise - elle n'enregistre que 33,32% des voix alors que le score de la gauche - PS et Verts - aux dernières élections fédérales de 2019 était de 41,9%.

Pierre Maudet, un candidat « attrape-tout »

La dynamique électorale de Pierre Maudet repose très clairement sur trois socles bien distincts.

Tout d'abord, il fait le plein des voix dans les bastions de droite. Cette dynamique est encore plus forte dans les bastions radicaux laissant ainsi réapparaître un vote affinitaire de type radical.

Le deuxième socle est lié à son parcours politique. Il réalise de très bons scores dans certains locaux de la ville de Genève où il va jusqu'à percer de manière non négligeable dans les plus populaires.

Enfin, il réussit à aspirer un vote de type protestataire, en concurrence avec Yves Nidegger, à Vernier - Avanchets, Lancy ou Meyrin.

Cette équation électorale lui a permis d'écraser la concurrence à droite et ainsi creuser très nettement l'écart avec le candidat PLR.

La crise Covid-19, accélérateur du populisme ?

Cette élection complémentaire marque le retour d'un vote de type protestataire voire populiste. Portés par le contexte de la crise sanitaire et économique, Yves Nidegger mais aussi Pierre Maudet, ont su capter un électorat de la protestation, soit par un discours de la dénégation de la situation - Yves Nidegger - soit de la critique de la gestion de celle-ci par les autorités - Pierre Maudet. Ils ont ainsi pu reconstituer et capitaliser un socle de l'ordre d'un tiers des voix, longtemps incarné par le bloc UDC-MCG et qui s'était retranché en partie dans l'abstention ces dernières années.

Dans le contexte de la crise Covid-19, ce phénomène n'est pas surprenant. Dans un ouvrage remarquable publié avant la crise sanitaire, des chercheurs¹ avaient

démonstré que la géographie du vote populiste en Europe s'incarnait dans les lieux de dilution des rapports sociaux et de solitude individuelle. Ils notaient, en 2019, que ces lieux «subissent un délitement beaucoup plus fort du tissu social, marqué par la fermeture des lieux de convivialité que sont les commerces de proximité et les bars et restaurants». Quelle résonance avec la période !

Car la construction individuelle du vote, c'est aussi une affaire de sociabilité, et pas uniquement un affrontement partisan ou un intérêt économique et social individuel. Ainsi, l'isolement créé par la suspension des lieux de sociabilité et donc de confrontation des opinions que sont les lieux de travail, les associations - clubs sportifs, musiques, chorales - ou plus simplement encore les bars et restaurants, a peut-être créé un effet de renforcement du vote protestataire.

C'est dans ce contexte que, tout comme les ronds-points des *Gilets jaunes*, il faut comprendre la permanence de Pierre Maudet comme la reconstitution d'un lieu d'écoute dans un moment de solitude vécu par des pans entiers de la population. Avec raison, l'on peut trouver cette opération très démagogique, mais son efficacité électorale est réelle. Elle ne réside pas tant dans les personnes reçues - très peu nombreuses - que dans son écho médiatique, surtout quand ce dernier s'accompagne du sarcasme des élites politiques et médiatiques, accentuant une fracture réelle que le candidat a su exploiter.

Un second tour marqué par le vote utile

Au lendemain du second tour, le PDC a décidé de lancer la candidature de Delphine Bachmann afin de proposer un débouché à l'électorat de centre-droit laissé en déshérence par le retrait de la candidature de Cyril Aellen.

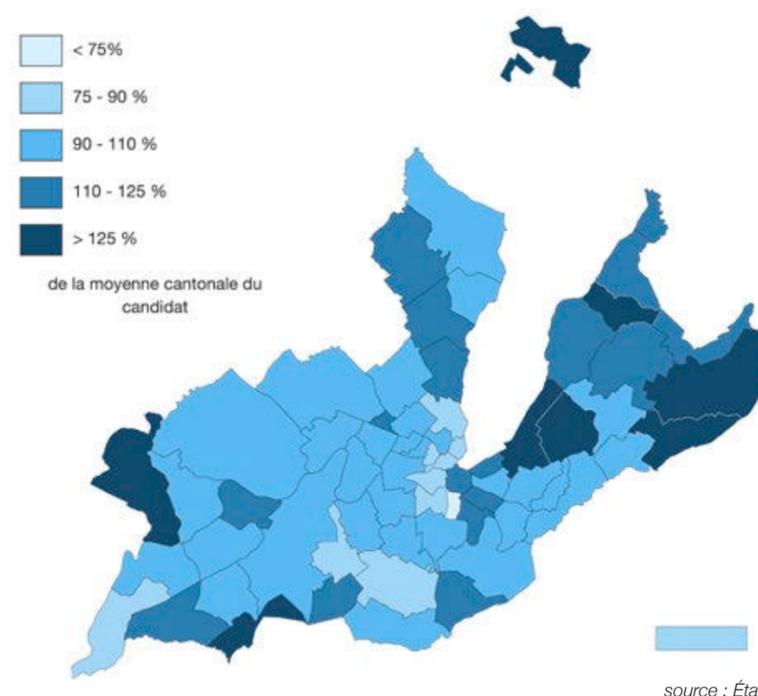
Face au bloc de gauche uni incarné par la candidature Fischer et l'hypothèse d'un risque d'un fort vote utile à droite sur la candidature de Pierre Maudet, la seule stratégie viable était de préempter un espace au centre-droit.

Participation :
42,75 % soit 113'584 bulletins

1. Fabienne Fischer	47'507
2. Pierre Maudet	38'184
3. Delphine Bachmann	15'408
4. Yves Nidegger	12'485

Les résultats du second tour ont confirmé ces hypothèses. Le vote utile a été la première motivation de l'électorat. Que cela soit au sein de l'électorat de gauche ou pour une partie de la droite rejetant

Carte de l'obtention des suffrages Pierre Maudet



¹ Yann Algan, Elizabeth Beasley, Daniel Cohen, Martial Foucault, *Les origines du populisme, enquête sur un schisme politique et social*, La République des idées, Seuil, 2019, p.119.

Élection complémentaire

la candidature de Pierre Maudet, le vote Fischer est apparu comme le meilleur rempart contre la réélection du Conseiller d'État sortant. Cela se vérifie notamment dans certains bastions de l'Entente où la candidate verte obtient des scores non négligeables.

Dans cette configuration, le score réalisé par Delphine Bachmann est plus qu'honorable. Le risque était réel de voir sa candidature s'effondrer sous la pression du vote utile. Ce qui n'a pas été le cas. Sa très bonne campagne et sa solidité dans les débats, relevés par beaucoup, lui ont permis de limiter cet effet.

Elle réalise de très bons scores dans les bastions du parti - Bardonnex - mais aussi dans les communes où elle bénéficiait du soutien public d'élus locaux PLR comme

Collonge-Bellerive ou les communes des Trois-Chênes.

En revanche, on peut noter une déception en ce qui concerne les communes suburbaines, où le PDC est pourtant bien implanté - Lancy ou Meyrin. Cela peut s'expliquer par l'orientation stratégique de la campagne de la candidate PDC. Il a

« Cette élection complémentaire marque le retour d'un vote de type protestataire. »

été décidé dès le début de marquer le terrain au centre-droit afin d'aspirer une partie de l'électorat PLR, en identifiant la candidate autour de propositions en matière de fiscalité et de finances publiques. Son positionnement moins central a sans doute laissé une partie de l'électorat centriste se déporter sur Fabienne Fischer.

Un Conseil d'État affaibli

Le score de Pierre Maudet, tout comme celui important d'Yves Nidegger au premier tour, illustrent la force d'un vote contestataire dont la première victime institutionnelle est bien le Conseil d'État.

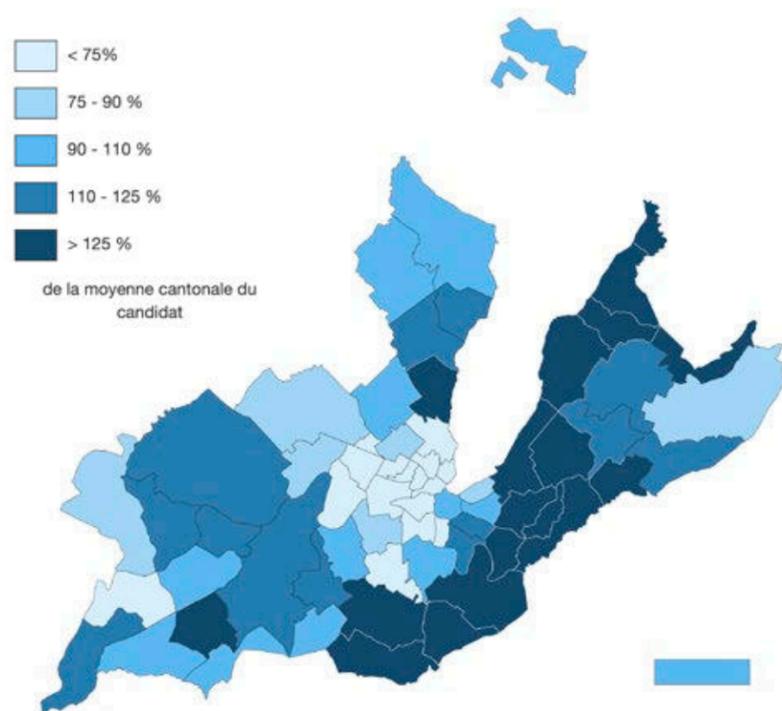
Incapable depuis trois ans d'exprimer la moindre vision politique, le collège gouvernemental semble avoir fortement entamé son capital politique. Affaibli, il devra redoubler d'énergie pour retrouver l'élan nécessaire à la sortie de crise.

Benoît Cerutti

Résultats du second tour par commune

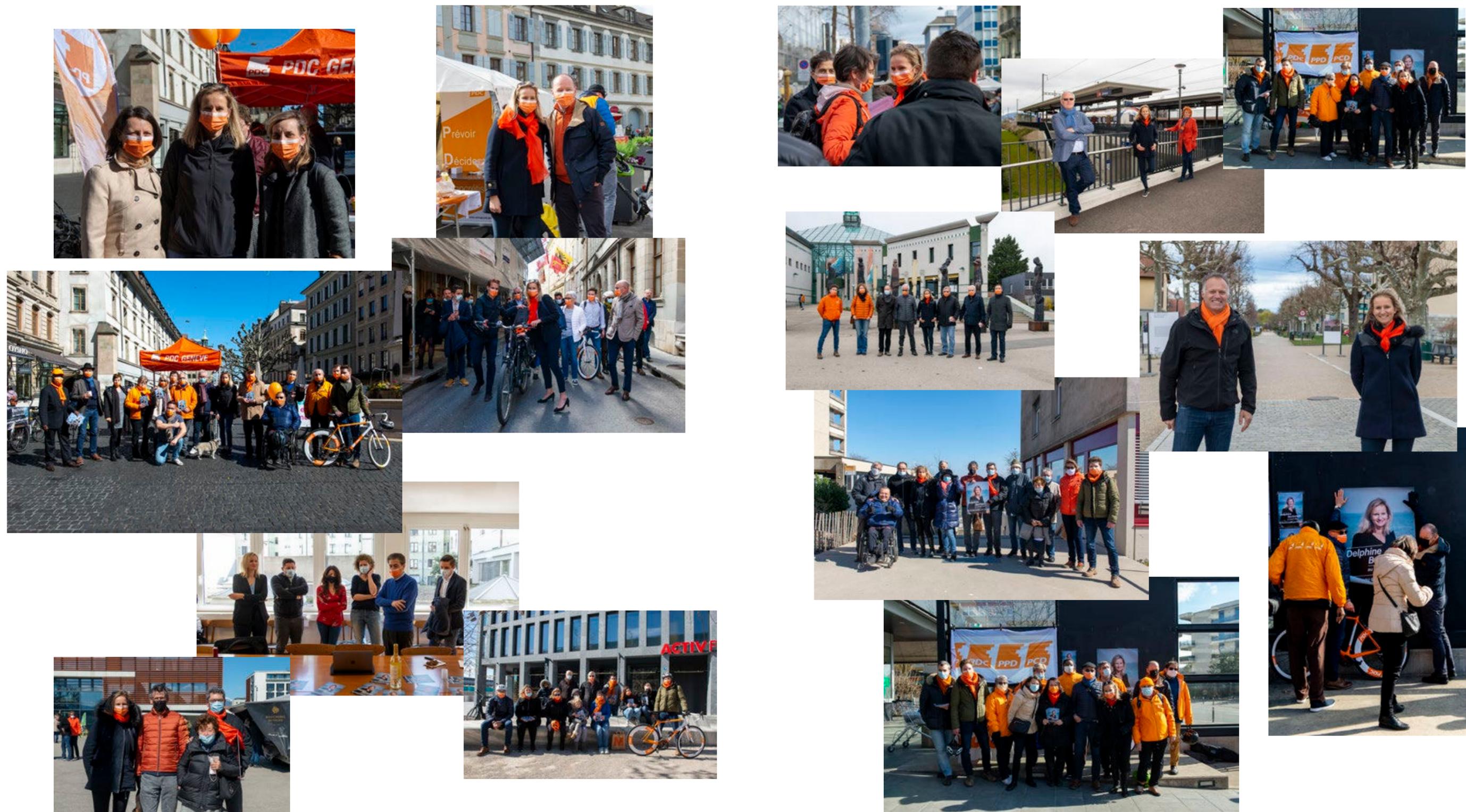
Second tour	Fabienne Fischer	Pierre Maudet	Delphine Bachmann	Yves Nidegger
Aire-la-Ville	31.98%	39.54%	16.87%	11.58%
Anières	25.10%	47.08%	18.18%	9.63%
Avully	47.04%	32.06%	9.28%	11.60%
Avusy	41.55%	35.86%	13.45%	9.13%
Bardonnex	35.49%	32.45%	22.52%	9.53%
Bellevue	36.27%	36.41%	15.08%	12.23%
Bernex	41.94%	31.80%	15.30%	10.93%
Carouge	48.39%	28.50%	13.23%	9.86%
Cartigny	44.76%	30.89%	14.65%	9.68%
Céligny	36.75%	39.45%	14.60%	9.18%
Chancy	40.68%	31.61%	14.95%	12.74%
Chêne-Bougeries	29.97%	40.43%	20.28%	9.30%
Chêne-Bourg	38.18%	33.21%	18.30%	10.28%
Choulex	35.99%	36.90%	16.17%	10.93%
Collex-Bossy	39.30%	36.04%	13.64%	10.99%
Collonge-Bellerive	24.75%	41.31%	22.72%	11.20%
Cologny	20.70%	48.64%	18.58%	12.06%
Confignon	44.03%	28.65%	16.86%	10.45%
Corsier	24.26%	45.44%	18.53%	11.76%
Dardagny	35.29%	43.13%	10.89%	10.67%
Ville de Genève	46.46%	32.76%	10.72%	10.04%
Genthod	37.58%	35.41%	15.06%	11.94%
Grand-Saconnex	43.27%	31.67%	12.40%	12.65%
Gy	32.44%	39.89%	20.74%	6.91%
Hermance	35.41%	39.67%	18.03%	6.88%
Jussy	30.46%	45.81%	11.16%	12.55%
Laconnex	41.41%	31.64%	17.50%	9.42%
Lancy	46.6%	31.29%	10.58%	11.48%
Meinier	31.94%	38.19%	16.66%	13.19%
Meyrin	39.25%	35.42%	11.75%	13.56%
Onex	41.92%	32.01%	12.23%	13.82%
Perly-Certoux	40.61%	35.21%	12.98%	11.18%
Plan-les-Ouates	41.39%	28.58%	17.52%	12.49%
Pregny-Chambésy	34.56%	39.03%	17.09%	9.31%
Presinge	37.64%	38.03%	15.68%	8.62%
Puplinge	38.38%	32.04%	19.13%	10.43%
Russin	35.89%	35.38%	15.38%	13.33%
Satigny	38.39%	33.04%	16.82%	11.73%
Soral	34.27%	42.13%	13.20%	10.37%
Thônex	34.28%	34.78%	18.60%	12.32%
Troinex	37.24%	38.09%	17.46%	7.20%
Vandoeuvres	20.92%	49.19%	18.80%	11.08%
Vernier	43.10%	33.67%	9.41%	13.80%
Versoix	40.58%	34.25%	14.89%	10.26%
Veyrier	34.10%	36.37%	20.71%	8.80%
Suisses de l'étranger	48.73%	26.61%	12.80%	11.84%

Carte de l'obtention des suffrages Delphine Bachmann



source : État de Genève

La campagne en images



Session du Grand Conseil: 29 et 30 avril



Le PDC défend l'économie locale ainsi qu'un nouveau cycle et l'hébergement d'urgence.

Projet de loi modifiant la loi 12728 sur le soutien au secteur du tourisme dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) (PL 12935)

Le 25 juin dernier, le Grand Conseil adoptait la loi 12728 qui accordait, dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus, une indemnité monétaire d'un montant de 4,5 millions de francs à la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour l'année 2020. Sur l'ensemble du budget initial, seuls un peu plus de 2 millions ont été dépensés ou sont engagés.

Le présent de projet vise à réaffecter le solde pour les années 2021 et 2022 en vue notamment de la mise en place de chèques tourisme, de chèques cafés-restaurants et bars ou encore d'un label sanitaire relatif au COVID-19.

Le PDC, par la voix de son député et chef de groupe Jacques Blondin a salué un soutien financier essentiel pour les secteurs actuellement sinistrés de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

Le texte a été adopté par 73 oui et 6 abstentions.

Projet de loi du Conseil d'État ouvrant un crédit d'investissement de 94 860 000 francs pour la construction du nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert (PL 12741-A)

Le présent projet de loi revêt un caractère d'urgence compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment actuel et de la nécessité de l'agrandir pour faire face aux besoins toujours plus importants des établissements du cycle d'orientation – 1'751 élèves de plus en 2025 qu'en 2020. Pour ce faire, le projet nécessite le déménagement du centre d'entraînement du Servette FC, qui occupe actuellement le site de Balexert avec 3,5 terrains et un bâtiment.

Le PDC, par la voix de son député Jean-Luc Forni, a rappelé l'importance de

ce projet compte tenu des prévisions du DIP tout en assurant une solution de relocalisation satisfaisante du Conseil d'État pour le Servette FC, le déménagement prévu sur le site du Pré-du-Stand n'ayant pu se faire à cause du refus en votation populaire du déclassement de la parcelle concernée.

Le texte a été adopté par 58 oui contre 34 non et 2 abstentions.

Projet de loi accordant une subvention de 2 750 000 francs aux producteurs locaux touchés par la crise économique ou par des mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus (COVID-19) et une subvention de 950 000 francs au fonds viti-vinicole (Relance par le local) (PL 12937)

Le présent projet de loi vise à garantir un soutien financier aux producteurs agricoles, coopératives de producteurs agricoles, magasins de produits du terroir et encaveurs et brasseurs de notre canton à travers le subventionnement de l'achat en ligne de bons à faire valoir auprès de producteurs éligibles et l'exonération des exploitants de vignes et encaveurs du paiement de 90% des contributions au fonds viti-vinicole pour les années 2020 et 2021.

Le PDC, par la voix de sa députée Claude Bocquet, a défendu avec enthousiasme ce soutien essentiel à la production, consommation et commerce locaux dans un contexte de mesures sanitaires – fermeture des cafés-restaurants et bars, annulation de manifestations et limitation des rassemblements privés – qui sont venues aggraver le contexte déjà difficile du tourisme d'achat.

Le texte a été adopté à l'unanimité par 85 oui.

Projet de loi permettant de lutter contre le sans-abrisme en période de pandémie (PL 12939)

Le 26 novembre dernier, le Grand Conseil adoptait la loi 12821 qui permettait de loger rapidement 155 personnes sans abri dans des chambres d'hôtel pendant l'hiver 2020-2021.

Ce projet de loi vise à poursuivre cette action en accordant une subvention cantonale unique d'un montant total de 1,4 millions de francs au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE), destinée à assurer un hébergement d'urgence aux personnes sans abri du 1er juin au 31 octobre 2021 : une subvention qui permet également de soutenir l'hôtellerie genevoise.

Le PDC, par la voix de son député Bertrand Buchs, a appelé à une solution tripartite pérenne entre le canton, la Ville et les communes sur le sans-abrisme, qui pose un réel problème de santé publique comme de respect de la dignité intrinsèque de chaque personne.

Le texte a été adopté par 76 oui contre 8 non.

Projet de loi du Conseil d'État modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (I 1 05) (PL 12871)

Le présent projet de loi vise à permettre au canton de Genève de faire usage des possibilités d'ouverture dominicale des commerces offertes par le droit fédéral et d'harmoniser les heures d'ouverture des magasins, après que la période de validité de la loi expérimentale relative à l'ouverture dominicale des commerces (loi 12372) est arrivée à échéance.

Pour rappel, la loi 12372, adoptée en votation populaire cantonale le 19 mai 2019, prévoyait l'ouverture de

3 dimanches par année, même en l'absence d'une CTT étendue, pour une période expérimentale de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le PDC, par la voix de son député et chef de groupe Jacques Blondin, a porté avec conviction ce projet de loi bienvenu pour le commerce de détail genevois dans un contexte économique doublement difficile en raison du tourisme d'achat et de la pandémie.

Le texte a été adopté par 56 oui contre 41 non et 1 abstention.

*Jacques Blondin, député, chef de groupe
Claudio Marques, assistant parlementaire*

Suisse – UE : comprendre l'accord-cadre institutionnel

Historique et contexte politique

Au lendemain de l'échec de l'Espace économique européen (EEE) en 1992, notre pays a fait le choix de développer des accords d'accès sectoriel au marché unique de l'Union européenne.

Cette stratégie, baptisée voie bilatérale, a toujours été validée par le peuple suisse lors de différentes consultations référendaires et a permis de créer les conditions du succès économique de notre pays. Après la décennie morose des années 1990, l'économie suisse a ainsi vu, à partir des années 2000, sa prospérité augmenter, son attractivité se renforcer et son chômage baisser.

Pour que la Suisse puisse poursuivre sur ce chemin, elle doit maintenant sécuriser et pérenniser cette voie par un accord institutionnel.

C'est dans cet esprit, qu'à la demande de la Suisse, des négociations se sont ouvertes en 2014 dans le but d'offrir un cadre juridique stable et clair au développement de la relation bilatérale et ainsi pouvoir proposer à moyen terme à notre pays de nouvelles perspectives d'intégration comme l'accès au marché des services financiers et celui de l'électricité.

Ces négociations ont abouti en 2018 sur un texte dont les aspects positifs pour la Suisse l'emportent largement sur les plus négatifs.

Le Conseil fédéral a néanmoins demandé des clarifications à la Commission européenne sur trois points - aides d'État, directive sur la citoyenneté et protection des salaires- donnant le sentiment de vouloir gagner du temps tout en faisant preuve d'une grande passivité dans la recherche de solutions concrètes avec son partenaire européen.

D'un point de vue de politique intérieure, le dossier semble s'être également enlisé. Le

soutien des forces politiques tout comme celui des partenaires sociaux semblent s'éroder, notamment par l'absence de leadership du Conseil fédéral et son incapacité à formuler des propositions à son partenaire européen.

Cette situation est très inquiétante : à moyen terme, c'est bien l'ensemble des accords bilatéraux qui pourraient mourir par obsolescence et donc amener la voie bilatérale à s'éroder ; l'Union européenne exigeant la signature et la ratification d'un accord-cadre institutionnel pour mettre à jour les accords existants.

Pour le canton de Genève, cette situation devrait susciter une inquiétude plus importante encore.

Notre canton, par son tissu économique, est pleinement inséré dans l'espace européen. Il commerce et réalise des échanges quotidiens avec les pays membres de l'UE. Il mène avec son principal voisin, une politique transfrontalière ambitieuse, totalement dépendante du cadre juridique et politique fixé par les accords bilatéraux.

Les points de l'accord qui font débat

1. Le rôle de la Cour de justice de l'UE dans le mécanisme de résolution des différends :

Dans le système actuel en cas de différend entre la Suisse et l'Union européenne sur l'application des accords existants ou la reprise du droit, les deux parties se réunissent dans le cadre de comité mixte et tente de trouver une solution mutuellement acceptable mais aucun réel mécanisme n'existe si les différends persistent.

L'accord-institutionnel prévoit donc un nouveau mécanisme de résolution des différends. Concrètement, en cas de

divergence d'interprétation sur l'application d'un accord rentrant dans le champ de l'accord-cadre ou la reprise du droit, l'une des parties peut toujours saisir un comité mixte. Si celui-ci ne trouve pas de solution dans les trois mois, les parties ont le droit de requérir la constitution d'un tribunal arbitral. Ce dernier tranchera dans la cadre d'une décision qui liera les parties. Si l'une des parties décide de ne pas accepter la décision du tribunal, l'autre partie aura la possibilité de prendre des mesures de compensation proportionnées.

Ce dernier élément revêt une importance fondamentale pour la Suisse : jusqu'à présent, notre pays s'expose en cas de désaccords avec l'UE à des rétorsions importantes, comme la suspension de certains accès au marché unique ou de la participation de la Suisse à certains programmes. Avec l'accord-cadre, l'UE ne pourra prendre que des mesures de compensation proportionnées.

Le point central du débat réside dans le rôle de la cour de justice de l'UE. Si le désaccord entre les parties porte sur du droit européen, le tribunal arbitral pourra saisir la Cour de justice de l'UE. Le différend sera alors réglé sur la base de l'interprétation effectuée par la Cour de justice. Néanmoins, le tribunal arbitral conservera une marge de manœuvre dans sa décision et une fois cette dernière rendue, l'une ou l'autre des parties peut la refuser. Il y a également tout lieu de penser que la saisie de la Cour de justice de l'UE ne se fera que dans des cas limités, tant les parties auront intérêt à régler leur différend de manière pragmatique au sein du comité mixte.

Il faut noter que ce point n'est plus en discussion selon le Conseil fédéral. Il ne demande pas de nouvelles négociations sur ce sujet considérant qu'il a obtenu des avancées suffisantes. Cette question ne fait encore débat que dans certains partis politiques.

« Il y a tout lieu de penser que la saisie de la Cour de justice de l'UE se fera que dans des cas limités. »

« D'un point de vue de politique intérieure, le dossier semble s'être enlisé. »



2. Les aides d'État

L'accord pose le principe que les aides étatiques - ou subventions - ne peuvent fausser la concurrence et ainsi les mêmes règles doivent s'appliquer à tous les acteurs du marché. Néanmoins, les cantons craignent que des règles en matière d'aides d'État puissent avoir des retombées dans les domaines où la Suisse n'a pas accès au marché de l'UE. C'est notamment le cas des garanties d'État pour les banques cantonales ou certaines contributions publiques aux compagnies électriques.

Dans le contexte de la crise du Covid-19, l'UE s'est montrée plus flexible sur ces points lors des discussions de l'hiver 2021. En effet, l'intervention massive des États dans les économies rendait sa position intransigeante difficilement défendable. L'essentiel des divergences entre la Suisse et l'UE a ainsi été éliminé sur ce point.

3. Protection des salaires

C'est le point qui fragilise la grande coalition pro-bilatérale car il suscite l'opposition des syndicats.

L'UE considère que certaines mesures d'accompagnement violent les obligations de la Suisse en vertu de l'Accord de la libre-circulation des personnes (ALCP).

Dans le cadre de l'accord, la Suisse devrait ainsi concrètement adapter les points suivants¹ :

- L'obligation d'annonce pour les travailleurs détachés des entreprises étrangères serait abaissée à quatre jours au lieu de huit actuellement, contre un jour pour les pays membres de l'EEE. Ce délai serait uniquement limité aux branches considérées comme « à risque ».

- Les travailleurs indépendants devraient continuer à fournir trois documents qui attestent leur statut aux inspecteurs suisses. Mais aucun document supplémentaire ne pourra être exigé.

- Une caution pourra toujours être demandée, mais uniquement pour les entreprises ayant violé leurs obligations en Suisse contrairement à la règle actuelle qui prévoit le dépôt d'une caution pour toutes les entreprises.

Enfin, la règle de limitation au travail détaché à trois mois reste valable contre 12 mois dans l'Espace économique européen (EEE).

¹ Darius Farman, Accord institutionnel et mesures d'accompagnement – un affaiblissement encore à compenser. Foraus, janvier 2019.

Accord-cadre

4. Directive sur la citoyenneté²

La directive sur la citoyenneté de l'Union n'est pas expressément mentionnée dans l'accord. Elle est néanmoins liée à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) quoique ce débat fasse l'objet de controverses juridiques au sein même de l'UE.

Elle suscite des critiques pour son potentiel accès facilité à l'aide sociale des citoyens de l'UE.

Ainsi, les citoyens de l'UE pourraient bénéficier de six mois de prestations sociales en cas de chômage involontaire une année après leur arrivée en Suisse contre aucune actuellement. Au-delà d'une année après leur arrivée, les citoyens de l'UE bénéficieraient de prestations sociales aussi longtemps qu'ils cherchent du travail, contre six mois actuellement. Les différences paraissent donc assez minimes avec le régime actuel.

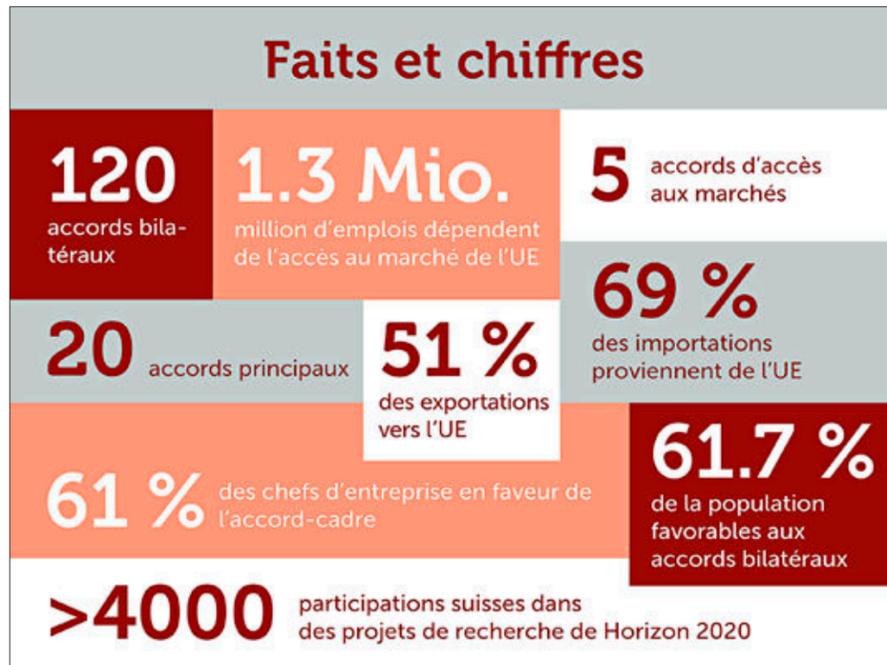
Par ailleurs, la directive réaffirme le principe de « prestations contre cotisations ». Les éventuelles volontés de tourisme social paraissent donc plus que limitées d'autant que le régime d'installation en Suisse d'un ressortissant de l'UE reste soumis à l'obtention d'un permis de travail dans les trois mois et de pouvoir disposer de ressources suffisantes.

Comment comprendre les exigences de l'UE ?

Au-delà des aspects purement juridiques et économiques souvent relevés, les exigences de l'Union européenne s'inscrivent dans une histoire qui remonte à ses textes fondateurs.

« Les exigences de l'Union européenne s'inscrivent dans une histoire qui remonte aux textes fondateurs. »

L'établissement du marché unique repose sur le principe de la non-discrimination duquel découlent les règles de la concurrence libre et non-faussée. Contrairement à ce qui est prétendu par certains - au premier rang desquels Pierre-



source : progresuisse

Yves Maillard, ce ne sont pas des règles imposées par des néo-libéraux qui auraient pris le pouvoir au sein de l'UE.

En 1951, lors de l'établissement du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, acte fondateur de la communauté européenne, Robert Schuman fait expressément mention que la solidarité de fait entre les membres repose sur « un accès non discriminatoire des six États fondateurs aux ressources » que constituent le charbon et l'acier.

Ce principe central de la non-discrimination sera renforcé en 1957 dans le traité de Rome par l'instauration d'une politique de la concurrence.

Ces principes sont donc ancrés dès les origines de l'UE, et continuent à en constituer la boussole ce qui explique leur force juridique dans les textes.

Pour l'UE, l'intégrité du marché commun est essentielle. Elle passe par une levée

des barrières à la concurrence et des discriminations par les États-tiers qui souhaitent l'intégrer. C'est ainsi qu'il convient d'analyser la position de l'UE sur les aides d'État, la protection des salaires ou la directive sur la citoyenneté.

Conclusion

La question européenne mérite mieux que les déclarations superflues auxquelles les responsables politiques suisses nous ont habitués ces dernières années.

Elle s'enracine dans des constructions historiques qui traduisent des visions différentes de la place de l'État et du marché et qui doivent trouver des manières de cohabiter par une négociation sérieuse où les partenaires formulent des propositions réalistes et cherchent un réel terrain d'entente. C'est tout l'enjeu des prochaines semaines. Puisse le Conseil fédéral s'y atteler sérieusement.

Benoît Cerutti

Entretien avec Corinne Gachet

Une année après son élection au Conseil administratif de Lancy, Corinne Gachet revient sur son action des premiers mois et ses futurs projets.

Élue en pleine première vague de la crise Covid-19, comment avez-vous vécu votre entrée en fonction ?

Apprendre mon élection devant un écran de télévision a rendu le moment bien étrange. C'était très inhabituel. Mon entrée en fonction ne le fut pas moins : mes contacts avec l'administration étaient réduits à des rencontres purement bilatérales. Mais ce qui me frappe depuis une année, c'est aussi que la crise Covid-19 écrase tout. Il est très difficile de se projeter lorsqu'il s'agit de travailler sur des projets à long terme.

Comment avez-vous répondu à l'urgence de la crise ?

Nous avons poursuivi le plan d'action mis en place par mon prédécesseur Stéphane Lorenzini, notamment la gratuité des loyers commerciaux ainsi que des charges, ce qui correspond à un coût de l'ordre de 50'000 francs par mois.

Sur demande du Conseil municipal, nous avons également mis en place un système de bons d'achats comme l'ont fait d'autres communes du canton.

Quelles seront les conséquences de la crise sur les finances communales ?

En ce qui concerne les rentrées fiscales, les conséquences sont pour l'instant limitées. Les baisses les plus importantes concernent les personnes physiques tandis que l'introduction de RFFA commence à se faire ressentir pour l'imposition des personnes morales.

Néanmoins, la ville de Lancy a réalisé un bénéfice important en 2020, grâce principalement à des correctifs d'années antérieures sur les personnes morales. La situation est donc pour l'instant stable mais la prudence demeure.

Par ailleurs, on constate que la dimension sociale de la crise est également importante.



Notre épicerie solidaire a vu la demande fortement augmenter. Heureusement, nous pouvons compter sur un tissu associatif solide qui a permis de limiter en partie les dégâts.

Vous êtes en charge notamment des sports. Quels sont vos projets dans ce domaine ?

Au-delà du soutien au très important réseau associatif sportif lancéen, je souhaite mener une politique ambitieuse en matière d'équipements sportifs. Nous allons bientôt inaugurer un parcours santé constitué d'une boucle de deux kilomètres qui permettra d'offrir un véritable fitness urbain à la population.

Nous souhaitons également développer un centre consacré aux sports de montagne dans le Parc Chuit. Le but est de développer une offre de sport de grimpe large pour tous les niveaux et dédier des espaces à l'univers de la montagne.

Nous travaillons également en collaboration avec la Ville de Genève et le Canton sur la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc, véritable projet d'envergure cantonale. La question du financement du coût de fonctionnement est aujourd'hui au cœur des discussions entre les différents partenaires. J'ai soumis au canton un certain nombre de propositions quant à une éventuelle

participation financière de la ville de Lancy en échange d'un accès à la patinoire pour nos écoles et la population lancéenne.

Enfin, en collaboration avec les villes de Genève et Carouge, nous souhaitons développer dans le secteur dit du camembert du PAV - sud-ouest -, un véritable pôle sportif qui puisse permettre de répondre au manque d'infrastructures sportives.

Vous avez également en charge le dicastère de la sécurité. Quel diagnostic faites-vous de la situation ?

Tout d'abord, il convient de noter que la collaboration entre notre police municipale - 23 agents - et la police de proximité cantonale fonctionne très bien. C'est important car nous avons de gros défis sur le territoire lancéen en matière de sécurité : il nous faut veiller notamment à ce que nos deux gares du Léman Express restent des lieux sûres pour la population.

Nous devons également être attentifs à ce que le partage et l'occupation des espaces publics (places, parcs et jardins publics) s'opèrent de manière sereine entre les différentes catégories de personnes (jeunes et personnes plus âgées). La crise Covid-19 ayant amené des phénomènes nouveaux de réappropriation de l'espace public. Il y a là un travail important à mener.

Vous vous apprêtez à prendre les fonctions de Maire de Lancy dans quelques semaines. Vous serez la première femme Maire de Lancy. Quel est votre état d'esprit ?

C'est une immense fierté que d'être la première femme à occuper cette fonction et surtout, que ce soit une magistrate PDC. En tant que parti défendant les valeurs du centre et de la famille, cela revêt une dimension fondamentale pour notre parti que de démontrer que le PDC porte comme priorité la question de l'égalité.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

² Darius Farman, Directive sur la citoyenneté de l'Union : pas d'explosion de l'aide sociale en vue. Avenir Suisse, janvier 2021.

IMPRIMERIE

RIPARI Sàrl

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch


NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch


Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

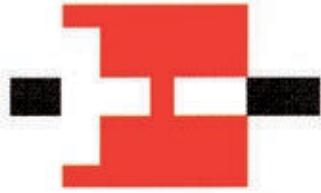
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Chartre Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch


LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique


BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.


Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)